|  |  |
| --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |
|  |  | Genève, le 7 février 2025 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 20**CE 21/SP | **Aux:**– Administrations des États Membres de l'Union**Copie:**– Aux Membres du Secteur de l'UIT-T;– Aux Associés participant aux travaux de la Commission d'études 21 de l'UIT-T;– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;– Au Président et aux Vice-Présidents de la Commission d'études 21 de l'UIT-T;– Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;– Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| Tél.: | +41 22 730 5858 |
| Télécopie: | +41 22 730 5853 |
| Courriel: | tsbsg21@itu.int |
| **Objet:** | **État d'avancement de la Recommandation UIT-T F.748.39 (anciennement F.AICP‑FRRC), après la réunion de la Commission d'études 21 de l'UIT-T (Genève, 13‑24 janvier 2025)** |

Madame, Monsieur,

1 À la suite de la [Circulaire TSB 207](https://www.itu.int/md/T22-TSB-CIR-0207/fr) du 11 juin 2024 (et de sa version révisée du 23 septembre 2024), et conformément aux § 9.5 et 9.6 de la Résolution 1 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT, j'ai l'honneur de vous informer que la Commission d'études 21 a pris la décision suivante, durant sa séance plénière tenue le 24 janvier 2025 à Genève, concernant le projet de texte de l'UIT‑T ci‑après:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Numéro | Titre | Décision |
| UIT-T 748.39 (anciennement F.AICP-FRRC) | Exigences fonctionnelles et architecture de référence de la plate-forme en nuage reposant sur l'intelligence artificielle pour l'exploitation et la maintenance des réseaux électriques intelligents | Complément d'étude nécessaire |

La Recommandation n'a pas été approuvée lors de cette réunion.

La CE 21 a décidé de poursuive les travaux sur ce sujet d'étude lors des réunions futures, en raison des observations formulées par les États Membres lors de la consultation relative au texte déterminé du projet de Recommandation UIT-T F.748.39 (anciennement F.AICP-FRRC) disponible dans le [Document SG21-TD20/PLEN](https://www.itu.int/md/T25-SG21-250113-TD-PLEN-0020/fr).

Par conséquent, si un consensus est trouvé concernant le texte révisé, la Recommandation fera l'objet d'un nouvel examen lors de réunions futures. Le projet de texte mis à jour examiné à la réunion tenue récemment par la CE 21 est disponible dans le [Document SG21-TD69/WP3](https://www.itu.int/md/T25-SG21-250113-TD-WP3-0069/fr).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Seizo Onoe
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications